



AULA
AGENCE D'URBANISME
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

RÉVISION DU **SCOT DE L'ARTOIS**

Réunion de la Commission SCoT

24 Septembre 2019



Ordre du jour

- 1. Propos introductifs**
- 2. Croisement des travaux d'élaboration du SCoT avec les principaux enjeux des démarches de planification en cours ou récemment approuvées**
- 3. Retour sur le cycle d'animation « Commerce de demain »**
- 4. Démarches et études en cours contributives à la révision du SCoT de l'Artois**
- 5. Conclusion**

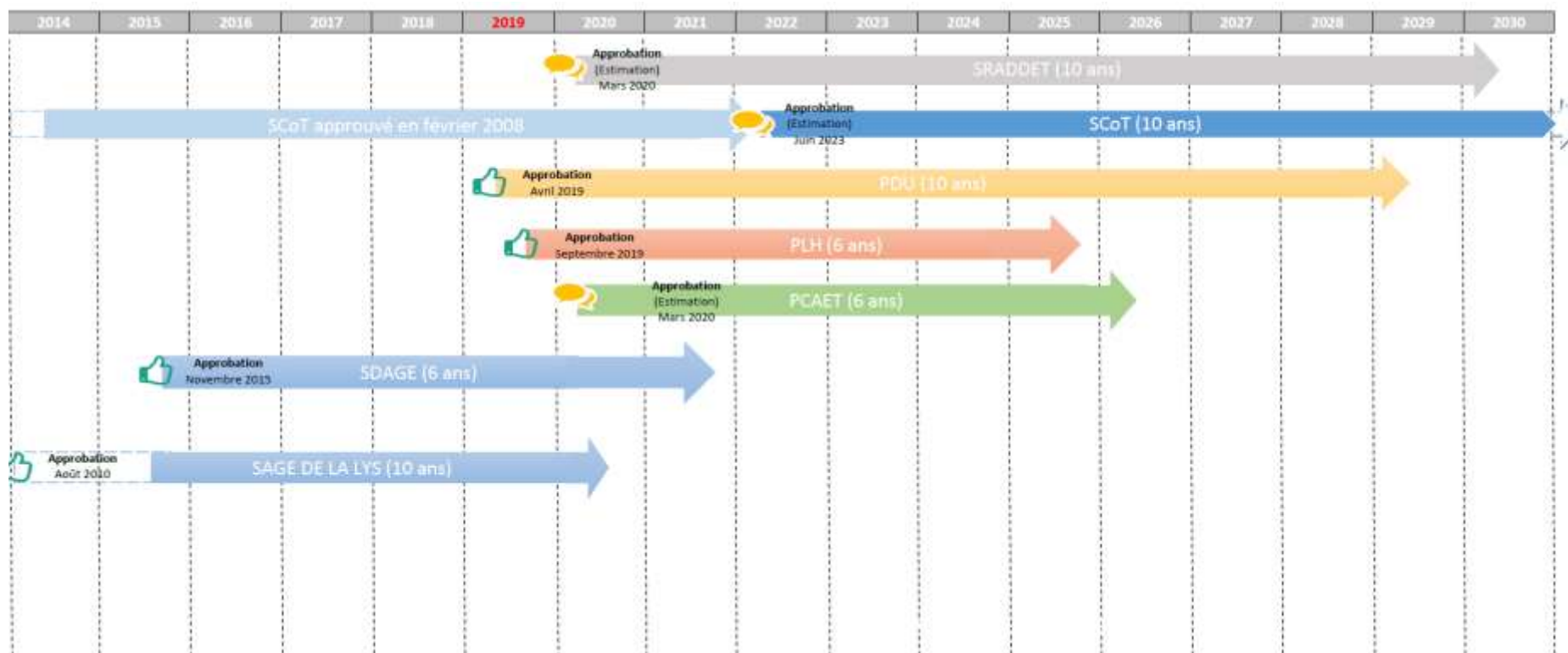


1. PROPOS INTRODUCTIFS

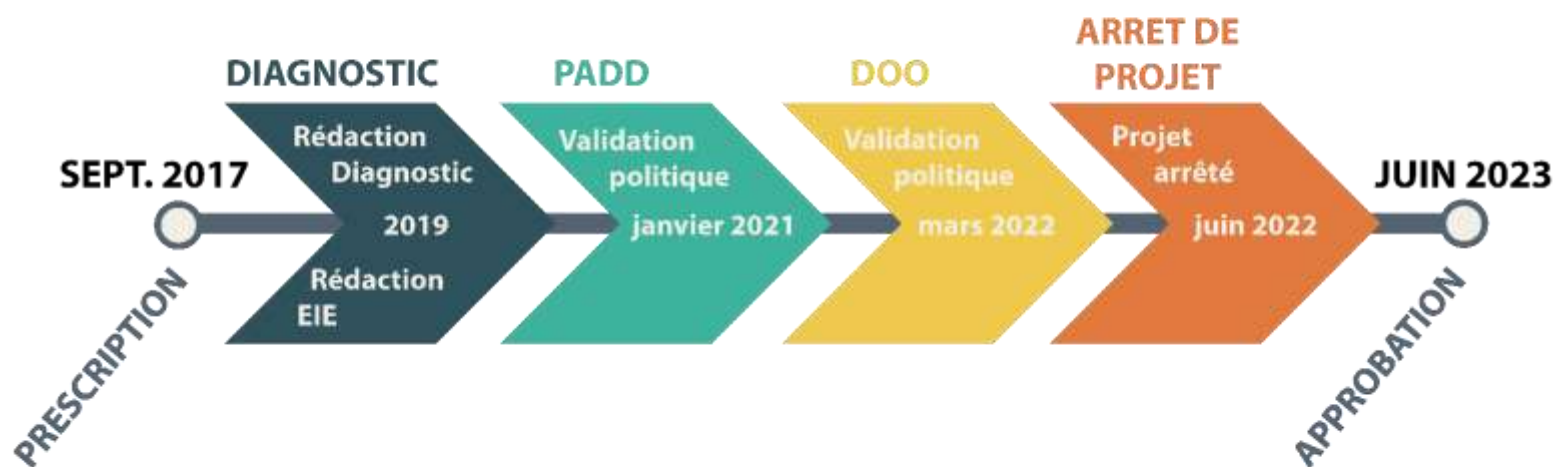


2. Croisement des travaux d'élaboration du SCoT avec les principaux enjeux des démarches de planification en cours ou récemment approuvées

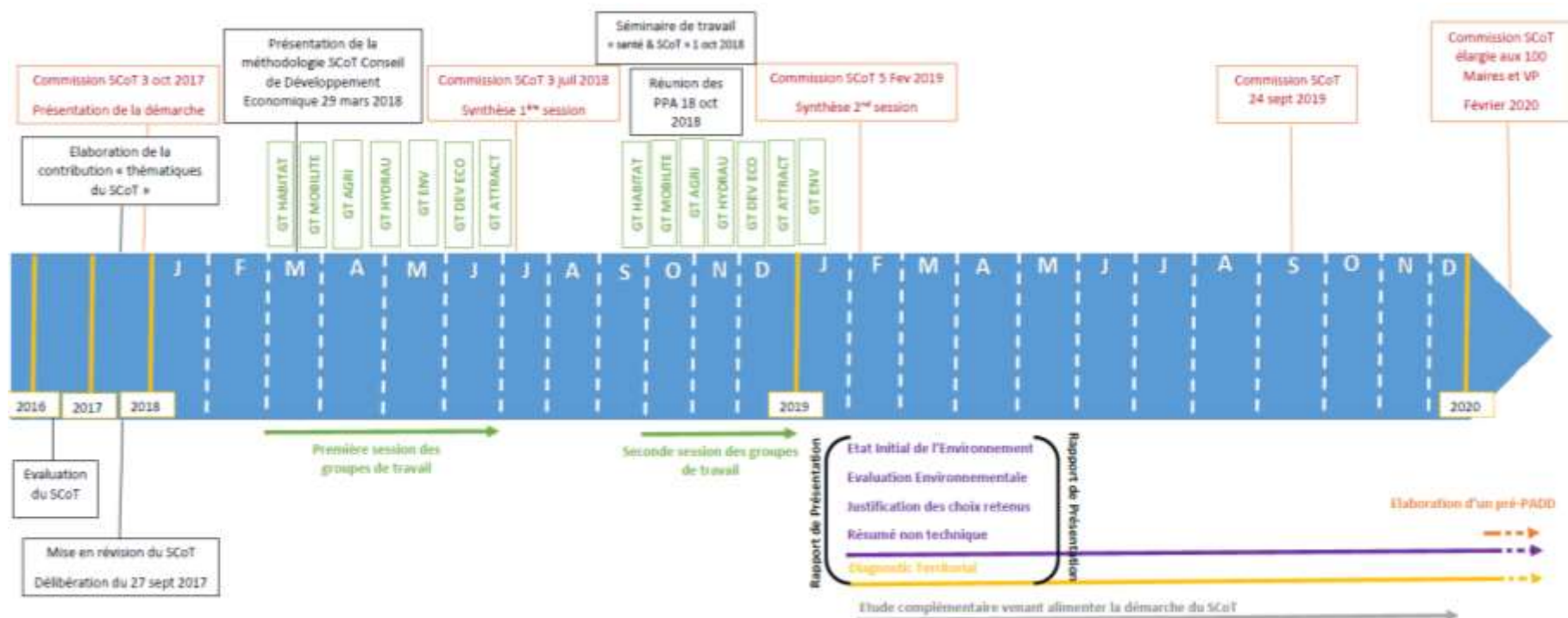
PHASAGE ESTIMATIF DES PRINCIPAUX DOCUMENTS APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE



SCOT DE L'ARTOIS - CALENDRIER PREVISIONNEL



ZOOM SUR LA PHASE ACTUELLE DE TRAVAIL



Avancée du rapport de présentation du SCoT de l'Artois

Diagnostic territorial du SCoT de l'Artois

Déclinaison par thématique :

- Le rapport de présentation **EXPLIQUE LES CHOIX RETENUS** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO).
- Dans le rapport de présentation, nous retrouvons le **DIAGNOSTIC TERRITORIAL** qui est un état des lieux du territoire.
- 9 thématiques abordées
 - ✓ **Dynamique démographique**
 - ✓ **Habitat**
 - ✓ **Aménagement de l'espace**
 - ✓ **Equipements et services**
 - ✓ **Mobilités et transports**
 - ✓ **Développement économique**
 - ✓ **Consommation foncière**
 - ✓ **Environnement**
 - ✓ **Agriculture**
 - ✓ **Santé**
 - ✓ **Tourisme/attractivité**



Approche « en silo » dans un premier temps avant de revenir à une dimension plus systémique lors de l'élaboration du pré-PADD courant 2020.



Le diagnostic est la base du travail de l'élaboration du SCoT, il trace un portrait du territoire, entre complémentarités et défis à relever



SCoT de l'Artois
Commission SCoT



AULA
AGENCE URBAINE
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



SCoT et principales
démarches de planification
en cours ou récemment
approuvées





Consommation foncière



A l'horizon 2030, les objectifs de limitation de la consommation foncière du SCoT devront tendre à :

- **Ne pas dépasser la dynamique d'artificialisation actuelle (90 ha/an) ?**
- **Poursuivre l'objectif d'artificialisation du SCoT de l'Artois en vigueur (60 ha/an) ?**
- **Diviser par deux la dynamique actuelle (45 ha/an) ?**
 - **Parvenir à zéro artificialisation nette ?**

A l'horizon 2030, les objectifs de limitation de la consommation foncière du SCoT devront tendre à :

- **Parvenir à zéro artificialisation nette**
 - **Pourquoi?**



- **Le SRADDET arrêté le 31 janvier dernier prévoit :**
 - Une division par 2 de la dynamique d'artificialisation observée entre 2003 et 2012 (soit parvenir à 750 ha/an à l'échelle de la Région) à l'horizon 2030,
 - Une division par 3 à l'horizon 2050 (soit 500 ha/an)
- **Ne sont pas compris dans ce compte foncier :**
 - Les grands projets régionaux (Seine Nord...)
 - Les projets de développement économique structurants compris dans les SCoT
- **Les SCoT devront décliner cet objectif à leur échelle.**
 - A ce stade du projet : pas de clé de répartition entre les SCoT



- Suite au Plan interministériel Biodiversité du 4 juillet 2018, à noter la publication d'une instruction du gouvernement en date du 29 juillet relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace
- Evoque l'objectif zéro artificialisation à l'échelle nationale « à court terme »
- Zéro artificialisation nette $\neq$ zéro artificialisation : compensation des surfaces artificialisées par la désartificialisation de surfaces équivalentes
- Le projet de PCAET 2019-2025 de la CABBALR prévoit de parvenir à cet objectif d'ici 2030
- Principe acté mais la mise en œuvre reste à définir notamment au regard des spécificités du territoire.



Habitat



Dans le cadre du SCoT, le territoire devra-t-il prévoir de produire moins de logements ?

- **Oui**
- **Non**
- **C'est compliqué**



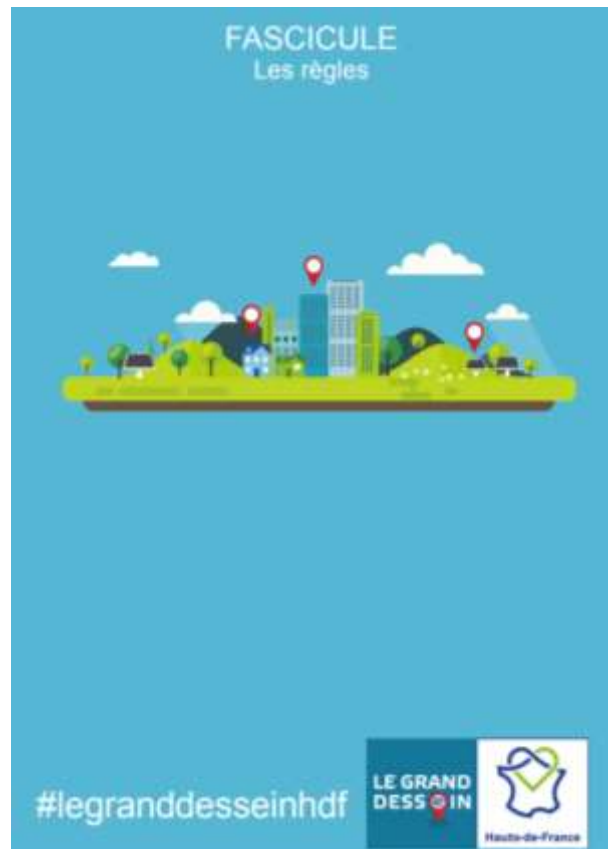
Dans le cadre du SCoT, le territoire devra-t-il prévoir de produire moins de logements ?

- **Pas forcément...**



Le territoire devra-t-il produire moins de logements ?

- **...mais ces logements devront être plus performants sur le plan énergétique et les formes d'habitat plus compactes.**



- **Le SRADDET arrêté le 31 janvier dernier prévoit :**
 - **Un objectif régional de production neuve de logements situé entre 23 500 et 25 000 logements par an.**
 - **Pas de répartition entre les SCoT du territoire**
 - **Les SCoT doivent décliner l'objectif à leur échelle notamment à l'aide de l'outil de territorialisation des besoins en logement développé par l'Etat en partenariat avec le CEREMA**
 - **Le développement urbain devra être proportionné aux perspectives démographiques et d'emploi**



- **Le Programme Local de l'Habitat (2019-2025) prévoit la production de 1 050 logements neufs par an (soit 6 300 logements sur 6 ans). Il sera évalué à mi-parcours en 2023.**
- **Le PCAET vise l'objectif de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'ordre de 78% d'ici 2050 par rapport à 2016.**
- **Parmi les objectifs du PCAET notamment :**
 - **Le SCoT et le PLUi devront être facteur 4**
- **= remise en cause nécessaire de la forme urbaine prédominante reposant sur l'habitat individuel et l'étalement urbain.**
- **Rénovation de 40 % des logements du territoire au niveau BBC d'ici 2050**



Mobilité



Les objectifs du SCoT devront prévoir qu'à l'horizon 2050, la part des actifs qui se rendront au travail en vélo, transports en commun ou en faisant covoiturage plutôt qu'en utilisant leur véhicule sans autres passagers sera d'environ :

- **50 %**
- **40 %**
- **30 %**

Indice : 84 % des trajets domicile-travail se font actuellement en voiture



Les objectifs du SCoT devront prévoir qu'à l'horizon 2050, la part des actifs qui se rendront au travail en vélo, transports en commun ou en faisant covoiturage plutôt qu'en utilisant leur véhicule seuls sera d'environ :

- **50 %**



- **Le PCAET comporte un axe stratégique proposant de développer les mobilités actives ainsi que le transport en commun.**
- **Il prévoit notamment les objectifs de :**
 - **Changement de mode de transport au profit du vélo, des TC ou du covoiturage pour se rendre au travail pour près de la moitié des actifs automobilistes soit 43 000 personnes**
 - **Encourage ce même changement de mode de transport pour un tiers des trajets réalisés pour un autre motif que le travail**
- **Or en pratique, l'usage à titre individuel de l'automobile semble toujours augmenter.**



Mille idées Mobilité !
Le Plan de déplacements urbains
du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle - 2014/2024



- **Le PDU 2019-2030 prévoit de passer de 4% à 7% la part modale des transports en commun et de 2% à 8 % celle du vélo**
- **Il définit un principe d'intensification en fonction du niveau de desserte et de l'importance des polarités :**
 - Des densités de logements majorées ;
 - Une mixité fonctionnelle (commerces, services, équipements) ;
 - Une qualité de cadre de vie et des espaces publics exemplaires
 - L'implantation des équipements structurants générateurs de flux quotidiens à l'échelle de l'agglomération.
 - Ne concerne que le foncier au sein du tissu urbain existant
- **Conséquence pour le SCoT: tendre au respect des objectifs des PDU et PCAET grâce à plusieurs leviers :**
 - **Favoriser les formes urbaines compactes, limiter l'étalement urbain...**
 - **Densité de construction aux abords des TC**
 - **Conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à la desserte par les TC**
 - **Développement d'aménagements cyclables, de l'intermodalité ...**

Développement économique



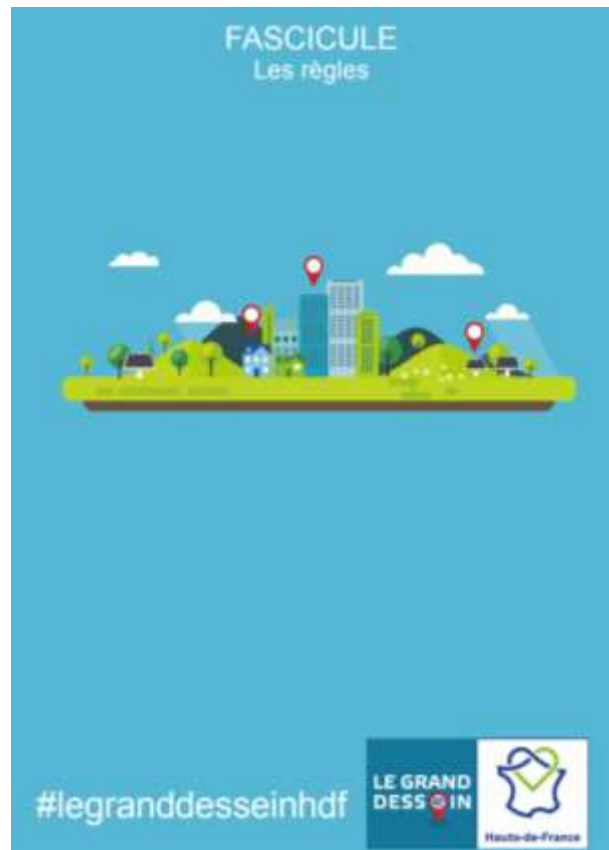
Dans le cadre du SCoT, le territoire ne pourra plus prévoir de nouvelles zones d'extensions à vocation économique, entendu au sens large : industrie, artisanat, commerce... ?

- **Vrai**
- **Faux**



Dans le cadre du SCoT, le territoire ne pourra plus prévoir de nouvelles zones d'extensions à vocation économique, entendu au sens large : industrie, artisanat, commerce... ?

- **La réponse est nuancée**



- **Le SRADDET arrêté le 31 janvier dernier :**
 - **Met l'accent sur la logistique comme axe majeur de développement économique des territoires de la Région (= activité « espacivore »)**
 - **Exclut les « projets de développement économique structurants inscrits dans les SCoT » des chiffres de limitation de la consommation foncière**
- ➡ **En matière économique et en l'état, le SRADDET laisse une marge de manœuvre importante aux territoires pour leur développement.**
- **Dans le cadre de son avis PPA, l'Agglomération a exprimé un avis réservé sur ces deux points et a souhaité davantage mettre en avant son « territoire d'industrie » et ses efforts de diversification.**



- **Le PCAET comporte diverses mesures relatives au secteur économique notamment afin d'encourager la transition énergétique et écologique des entreprises ou visant à limiter les trajets qu'elles génèrent...**
- **Avant de travailler sur la localisation préférentielle des activités, le territoire devra se poser les questions préalables suivantes :**
 - **Quels sont les besoins pour l'industrie ? Le commerce ? L'artisanat ? L'agriculture ?**
 - **Pourquoi faut-il implanter en extension ?**
 - **Ex: pour le commerce : toute extension crée également des friches à venir. Elle concourt également à dévitaliser les centres-villes en concurrençant le petit commerce.**
 - **Ces questions tendent à se demander quel modèle de société est souhaité par le territoire pour ses habitants.**



3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE)

Avancée de l'EIE du SCoT de l'Artois

Déclinaison par thématique :

- Rappel des documents supérieurs à prendre en compte et objectifs régionaux dans chaque thématique et des documents inférieurs concernés
- 11 thématiques
 - ✓ **Caractéristiques physiques, le sol et le sous-sol**
 - ✓ **L'eau sur le territoire**
 - ✓ **Les paysages et le patrimoine**
 - ✓ **Le climat et le changement climatique (lien avec le PCAET)**
 - ✓ **Les risques naturels**
 - ✓ **La qualité de l'air**
 - ✓ **Les risques technologiques**
 - ✓ **Les nuisances**
 - ✓ **L'énergie**
 - ✓ **Les déchets**
 - ✓ **Santé environnementale**
- En fil rouge la question de la santé environnementale et de la vulnérabilité climatique

Avancée de l'EIE du SCoT de l'Artois

- Rédaction des parties thématiques en cours
- Prochaines étapes :





4. RETOUR SUR LE CYCLE D'ANIMATION

« COMMERCE DE DEMAIN »

Septembre 2018 à avril 2019

Cycle d'animation territoriale Commerce de demain : quelques chiffres

2

Sessions plénières entre
septembre 2018 et en avril
2019

6

Ateliers organisés entre
octobre et mars 2019

200

Participants (élus,
techniciens, commerçants)

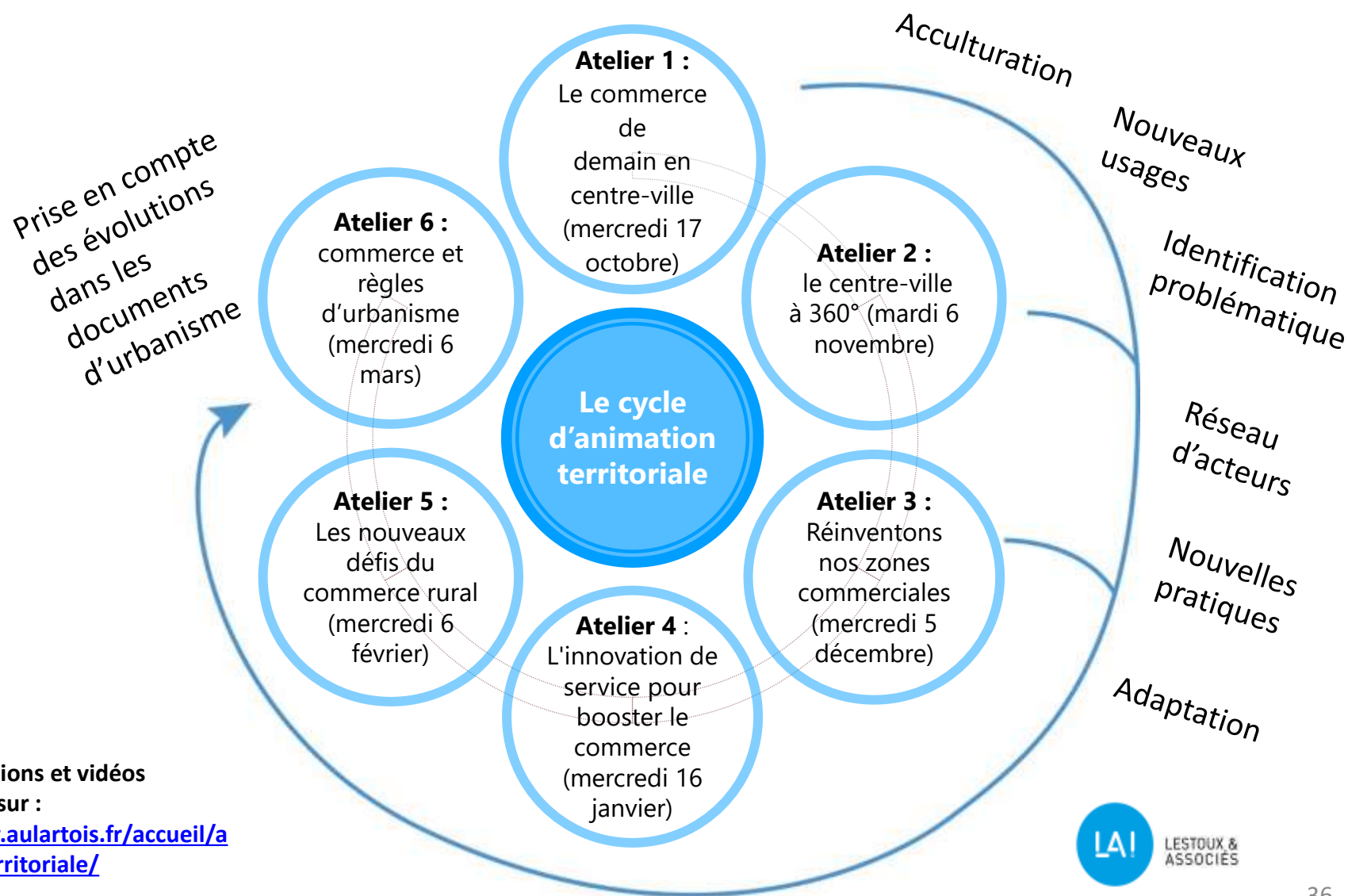
329

Étudiants de l'IUT de Lens
enquêtés pour mieux
connaître les pratiques
commerciales de la
génération Z du territoire

Cycle animé par
David Lestoux
Conférencier et expert
sur les évolutions du
commerce dans les territoire



Rappel : le cycle d'animation territoriale Commerce de Demain



Rappel des enjeux et recommandations pour le commerce de demain

ATELIER 1 : le commerce de demain en centre-ville

Apprendre à connaître les pratiques des consommateurs de demain et adapter l'offre nouvelle



ATELIER 4 : l'innovation de service pour booster le commerce

Réorganiser les commerces de centre-ville/bourg pour les faire entrer dans l'économie servicielle, valoriser les nouvelles pratiques : numérique, circuit-court...



Regarder les usages pour innover et proposer de nouvelles formes de commerces et services pour répondre aux besoins et attentes des habitants des territoires

ATELIER 2 : la ville à 360°

Regarder le centre-ville par le prisme des 4 fonctions qui le composent : habitat, économie, service et identité



ATELIER 5 : les nouveaux défis du commerce rural

Prendre en compte l'allongement des distances, concentrer les fonctions dans les cœurs de bourg, innover dans les services proposés



Adapter l'approche stratégique et opérationnelle par rapport aux fonctions des territoires et du public visé

ATELIER 3 : réinventons nos zones commerciales

Densifier et ramener des fonctions différentes dans certaines zones commerciales, reconnecter avec les villes, limiter l'extension et arrêter les nouvelles consommations foncières



ATELIER 6 : le commerce et les règles d'urbanisme

Se doter d'un programme politique, d'une stratégie commerciale. Mobiliser les outils existants pour la décliner. Mettre en place une gouvernance forte pour faire vivre la stratégie définie.



Organiser et encadrer le développement commercial

5 recommandations pour bien comprendre l'évolution des pratiques commerciales sur l'Artois

CONNAÎTRE et suivre les usages et pratiques des populations

RÉGULER les implantations commerciales en fonction des besoins du territoire

INNOVER dans le commerce, en particulier dans la dimension servicielle

ORGANISER et encadrer les territoires au regard des 4 fonctions

TRADUIRE des actions opérationnelles en articulant les 4 fonctions en cohérence avec les stratégies de développement aux échelles intercommunales

CONTRIBUTIONS A VENIR DE L'AULA

La première phase de l'animation territoriale étant terminée, l'agence d'urbanisme de l'Artois propose de poursuivre la démarche par la déclinaison des cinq grandes préconisations aux travers des études et démarches suivantes, qu'elle porte ou co-anime pour et avec ses partenaires au titre de son programme partenarial d'activités :

SUR LA QUESTION DES USAGES

- 
- Une enquête sur les usages et les besoins de la population pour alimenter les réflexions liées aux SCOT.
 - Observatoire des dynamiques commerciales dédié au commerce de proximité et aux grandes et moyennes surfaces.
 - Analyse approfondie des résultats de l'Enquête Ménage Commerce de 2016 pour mieux connaître les parcours d'achats.
 - Mobilisation des données d'opérateurs de téléphonie mobile pour quantifier et localiser les lieux de fréquentation du territoire.

SUR LE VOLET ORGANISATIONNEL

- 
- Etude recherche sur l'organisation territoriale multipolaire du territoire à l'échelle du PMA: identifier et comprendre les pratiques du territoire par les usagers, tester des hypothèses pour définir les polarités et centralités structurantes pour la vie quotidienne sur le territoire et leurs mises en réseau.

CONTRIBUTIONS A VENIR DE L'AULA

3

SUR LES ASPECTS DE RÉGULATION

- Poursuite des travaux dans le cadre de la révision des SCOT.
- Élaboration des DAAC venant décliner la stratégie de développement commercial des territoires (élaboration du schéma d'aménagement commercial pré-DACC pour décembre 2019).

4

SUR LA QUESTION OPERATIONNELLE

- Mobilisation de l'Agence sur l'application de la loi Elan (périmètre ORT)
- Appui à la mise en œuvre des dossiers Action Cœur de Ville, organisation de journées de partage d'expériences.
- Accompagnement au suivi des politiques locales du commerce des agglomérations.

5

SUR LES SUJETS INNOVATION (PPA 2020/2021)

- Organisation d'ateliers prospectifs : le centre-ville de demain, les zones commerciales multifonctionnelles en 2030, etc.
- Cycle d'animation autour de l'habitat de demain.
- Démarche d'organisation de Résidences « revitalisation des centres villes/centres-bourgs avec la Région (Réseau Urba 8): déclinaison du SRADDET.



5. DEMARCHES COMPLÉMENTAIRES ET PARALLÈLES À LA RÉVISION DU SCOT DE L'ARTOIS CABBALR ET AULA

DEMARCHES COMPLÉMENTAIRES ET PARALLÈLES À LA RÉVISION DU SCOT DE L'ARTOIS CABBALR ET AULA

- CABBALR:
 - Politique Locale du Commerce avec notamment l'élaboration du Schéma d'urbanisme commercial, la mise en place d'un observatoire du commerce
 - Action cœur de ville Béthune/Bruay-la-Buissière
- AULA :
 - Observatoire Cartographique des zones d'activités et des friches économiques
 - Etude prospective sur les différents usages de la voie d'eau à l'échelle du PMA
 - Avancement des réflexions prospectives engagées par l'AULA sur l'A21
 - Etude sur la valorisation des friches pour la production d'ENR
 - Etude-recherche sur l'organisation territoriale multipolaire
 - Prise en compte du patrimoine UNESCO



POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE CABBALR

Contexte

Le 31 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération a arrêté le contenu de sa compétence, puis a défini au cours de l'année 2018 un programme d'actions de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Objectifs

- Redéfinir les centres villes en prenant compte les quatre fonctions stratégiques : l'économique, l'habitat, les services et équipement, et l'identité
- Intégrer les nouveaux modes de consommation en tenant compte d'un nouveau contexte réglementaire
- Définir un équilibre entre commerce de proximité et les moyennes et grandes surfaces commerciales



Un intérêt pour le SCoT de l'Artois en terme de dynamisme économique, commerciale, d'emplois et d'attractivité

ELABORATION DU SCHÉMA D'URBANISME COMMERCIAL DE LA CABBALR

Contexte: Le schéma d'urbanisme commercial est un des premiers objectifs inscrit dans le Politique Locale du Commerce validé par l'agglomération en décembre 2017, ce schéma doit venir donner les grandes orientations de développement et d'organisation du commerce sur le territoire.

Le contenu possible du schéma d'urbanisme commercial



Les élus appelés à siéger en CDAC disposeront d'une base argumentée pour y présenter la position de CABBALR

Les éléments pourront être repris pour le travail des élus sur le SCOT, le PLUi et surtout les principes d'aménagement transformés en règles opposables

Les acteurs du commerce sur le territoire disposeront d'une vision claire du projet de développement du territoire

ACTION CŒUR DE VILLE BÉTHUNE/BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Objectifs

En Mars 2018, les 222 villes retenues par l'Etat pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville » ont été annoncées. Béthune fait partie de cette liste, et Bruay-la-Buissière a été rattachée au programme pour former un binôme.

Méthodologie

De l'élaboration d'une stratégie de redynamisation du cœur de ville découlera un plan d'actions autour de l'habitat, de l'animation du centre-ville, la qualité du cadre de ville, les mobilités, etc. ayant pour objectif de redonner de l'attractivité et de la visibilité aux villes moyennes.



Problématique de l'étude

- **Comment redynamiser les deux principales villes moyennes du territoire, et en particulier leur centralité ?**

Impose de s'interroger sur le devenir des centres, de leur positionnement par rapport au reste du territoire, etc.

- **Quel projet de développement des centres-villes au regard des 4 fonctions indispensables au fonctionnement d'une centralité (habitat, économie, cadre de vie, services) ?**



Pour le SCoT, cela implique de réfléchir au devenir et aux ambitions à donner à un centre-ville (commerce, services, habitats, mobilité, attractivité)

MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DU COMMERCE DE LA CABBALR

Contexte

Lors de la prise de compétence de la CABBALR en décembre 2017 sur la politique locale du commerce

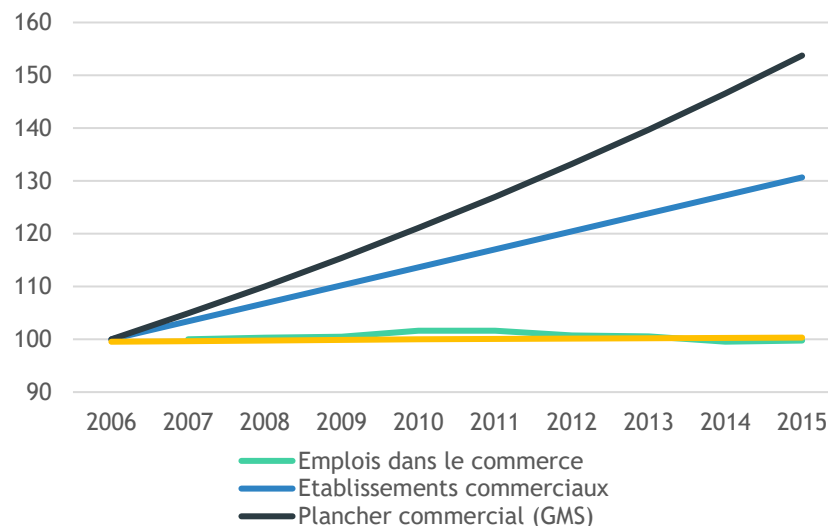
2 axes majeurs d'intervention ont été définis :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'urbanisme commerciale
- l'accompagnement à la restructuration des centres-villes/centres-bourgs.

Objectifs

Cet observatoire doit permettre d'orienter certaines politiques commerciales de l'agglomération (identification de problématique particulière), et permettre d'évaluer les impacts des politiques mises en œuvre (reprise d'activité, nouvelle implantation, résorption des friches, etc.)

Evolution de l'emprise des GMS par rapport à la population et à l'emploi dans le secteur du commerce (Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, indice base 100 en 2006 - 2007)



Evolution de nombre de m2 commerciaux soumis à autorisation face à l'évolution de l'emploi dans le commerce



Apporter de la connaissance territoriale en terme de dynamique commerciale

OBSERVATOIRE CARTOGRAPHIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES FRICHES ÉCONOMIQUES

Maîtrise de la consommation de terres agricoles sur les territoires de la CAHC et de la CALL

Objectifs

Constituer un **OBSERVATOIRE CARTOGRAPHIQUE** : Pour une meilleure gestion du foncier économique disponible, recherche d'espaces disponibles pouvant être urbanisés et utilisés pour le développement économique.

- Des zones d'activités existantes
- Des zones à urbaniser
- Des friches et des bâtiments vacants

Méthodologie

PHASE 1 PRÉREPÉRAGE SEMI-AUTOMATIQUE

1ère version de la donnée issue du croisement d'un ensemble des sources mobilisables.

PHASE 2 CONSOLIDATION - VÉRIFICATION TERRAIN

2E SEMESTRE 2019 – 1^{ER} SEMESTRE 2020 et Vérification terrain/possibilités d'enrichissement base

PHASE 3 RESTITUTION ET ANIMATION

2020



Un intérêt pour une
gestion réfléchie du
foncier économique
disponible et prioriser
leur développement
dans le cadre du SCoT

ETUDE PROSPECTIVE SUR LES DIFFÉRENTS USAGES DE LA VOIE D'EAU À L'ÉCHELLE DU PMA

Contexte

Une dynamique régionale qui va **dans le sens d'un renouveau du fret fluvial** (projet Canal Seine Nord Europe, création association Norlink Ports, etc.)

Objectifs

- Réaliser un **état des lieux** des différents usages actuels de la voie d'eau à l'échelle du PMA (fret, tourisme...)
- Identifier et **spatialiser le potentiel** de développement de ces différents usages
- Traduire ce potentiel en **pistes d'actions** autour de chaque site stratégique

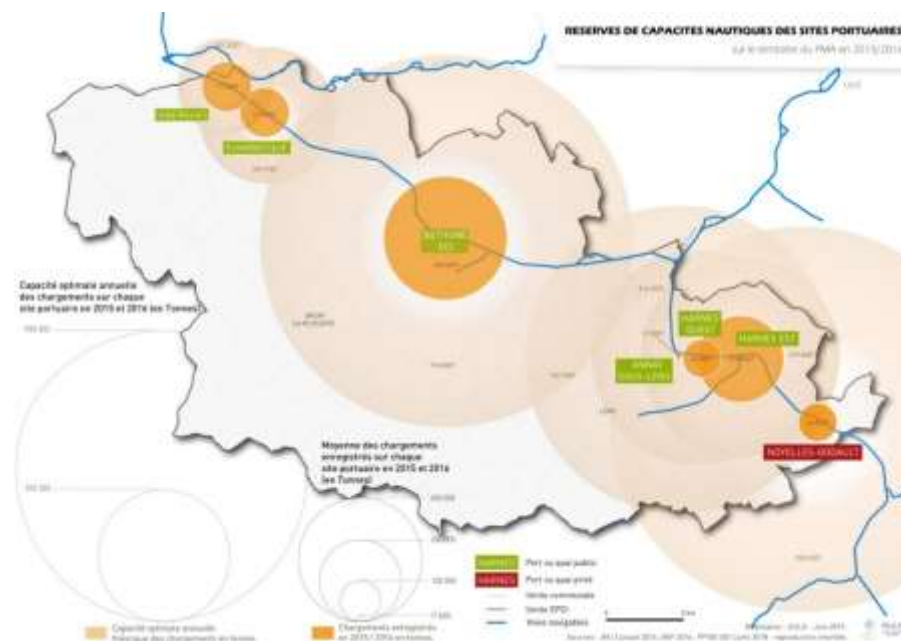
Un enjeu de plus en plus pressant pour le territoire de recours aux modes alternatifs à la route, face au développement de l'activité logistique et aux impacts environnementaux, sanitaires et économiques du trafic poids-lourd

Calendrier

- Rendu : 2020



Proposer une stratégie autour de la voie d'eau qui puisse être déclinée dans les SCoT et qui influence la politique économique du territoire, notamment auprès de 3 cibles : BTP / Recyclage – déchets / Céréales



ETUDE PROSPECTIVE SUR l'A1, l'A21, la RD 301/RN 47

Contexte

2018 : demande initiale de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de l'Etat (ERBM)

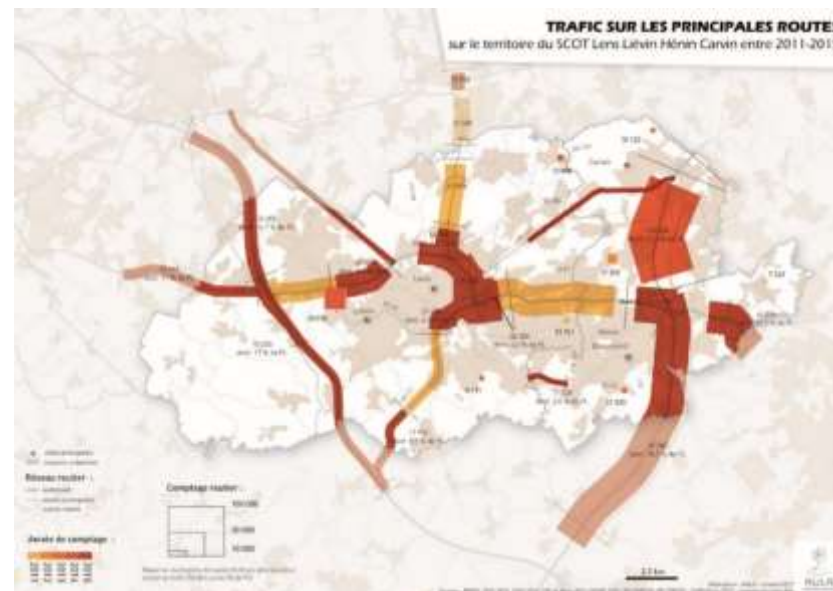
Mener une réflexion globale et prospective de l'évolution du réseau, de la demande et des stratégies d'aménagement

Objectifs

- arrêter un scénario cohérent : alimenter les réflexions SCoT
- Proposer des aménagements sur les points d'échanges des autoroutes A1 et A21 et de la RN47 et RD 301
- Des évolutions possibles du réseau : possibilités d'amélioration, intégration de nouveaux usages (covoiturage et TC), nouveaux outils (gestion dynamique des trafics)

Calendrier

- Septembre 2020 : CAO
- Octobre 2020 : lancement de l'étude
- Fin 2020 : rendu



Alimenter les réflexions SCoT pour une prise en compte des flux voisins et impacts

Etude sur la valorisation des friches pour la production d'ENR

Objectifs

- Massifier la production d'ENR
- Trouver un usage au foncier difficilement valorisable
- Susciter les initiatives publiques et privées

Méthodologie

- Identification des potentialités de chaque site (en fonction du contexte local, des pollutions, des types de réseaux à proximité...)
- Etude de faisabilité technico-économique (pré-opérationnelle) sur les friches les plus favorables

Calendrier

- Juin 2019 : lancement de l'appel d'offres
- Juin 2019 : CAO + demande de financement FRATRI
- Octobre 2020 : Démarrage de l'étude
- Fin 2020 : Projet rendu final



Un intérêt en terme de production d'énergie, valorisation des friches, dans le cadre des objectifs de valorisation des friches pour le SCoT



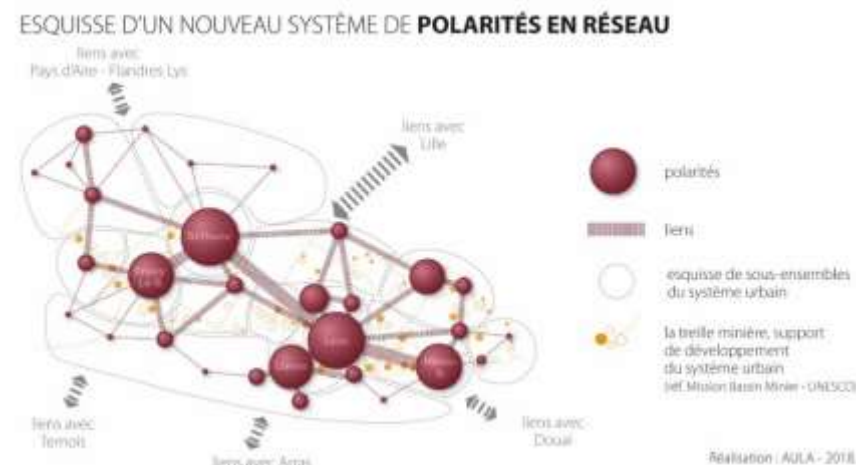
ÉTUDE-RECHERCHE SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS

Objectifs

- Identifier et comprendre les pratiques du territoire par ses usagers
- Étude statistique pour approfondir la connaissance du profil socio-démographique des habitants
- Identifier les lieux de vie des habitants, leurs pratiques du territoire
- tester l'hypothèse d'un territoire tendant à s'organiser en réseau, où comment trouver une alternative à la métropolisation
- identifier la propension de la population à fonctionner en réseau et comprendre l'articulation des différentes échelles dans les pratiques quotidiennes

Calendrier

- Rendu : fin 2020



➡ Un intérêt pour mieux comprendre des phénomènes nouveaux et l'organisation du territoire

Prise en compte du patrimoine UNESCO

Objectifs

Partager les enjeux UNESCO notamment par la prise en compte de l'étude en vue d'identifier «**les pressions urbaines et la protection de la Valeur Universelle du Bassin Minier inscrit au patrimoine Mondial**».

L' étude vise 3 objectifs :

- **PRÉCISER ET OBJECTIVER LES PRESSIONS URBAINES** que subit le Bien Bassin minier Patrimoine mondial
- **CONSTRUIRE UN RÉFÉRENTIEL PARTAGÉ POUR ORIENTER ET QUALIFIER LES FUTURS PROJETS** pouvant impacter le Bien
- **POSER LES BASES D'UNE VEILLE PATRIMONIALE ADAPTÉE** à l'étendue du bien et à la multiplicité des propriétaires, gestionnaires, et acteurs concernés.

GRANDS PROJETS	MOBILITÉ NHNS, Réseau express GRAND LILLE (tracé des infrastructures et urbanisation autour) zones franches	
PROJETS DIFFUS	URBANISME DU QUOTIDIEN (Construction de lotissements neufs (mitage paysage, dégradation des abords et délaissement))	
ABSENCE DE PROJETS	ABANDON Vacances techniques et abandon des bâtiments conduisant à leur irréme- diable dégradation Vente des existants	

Séminaire pour appréhender cette thématique
prévue avant la fin d'année 2020



Un intérêt majeur en terme de prise en compte du patrimoine dans le SCoT



6. CONCLUSION



Merci pour votre attention